



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 33 : Autres questions à examiner par la Commission technique

UTILISATION DES INSPECTEURS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PRÉVENTION DU SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DANS LA GESTION DES RISQUES

(Note présentée par la République bolivarienne du Venezuela et appuyée par la République dominicaine et le Panama)²

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'État vénézuélien s'intéresse à la mise en œuvre de stratégies de gestion des risques avec la participation active et prépondérante des Inspecteurs de la sécurité et de la prévention du Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie (RFFS) pour répondre de manière appropriée aux objectifs relatifs à la sécurité par une surveillance ou un appui continu afin de réaliser et de maintenir des conditions de sécurité adéquates dans les installations, les locaux commerciaux, les ateliers, les hangars, les bureaux et en général, dans toute activité qui a ou pourrait avoir une incidence sur la sécurité.

L'objectif du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie est de sauver des vies en cas d'accident ou d'incident d'aéronef sur un aéroport ou dans ses environs. Au Venezuela, comme le prévoient les dispositions de la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela relatives à la sécurité publique et la loi portant création du service et du corps des pompiers et de l'administration des urgences civiles, les services de sauvetage et de lutte contre l'incendie se voient attribuer un rôle important en matière de sécurité, car ils sont chargés de veiller au respect et à l'application des règlements techniques nationaux de sécurité édictés par les autorités compétentes en matière de prévention et de protection contre les incendies, et les urgences ou incidents causant des dommages, par des inspections de sécurité ordinaires et extraordinaires effectuées dans les bâtiments publics ou privés, les avions, les navires, les bateaux, les trains ou tout autre moyen de transport de masse de passagers, quel que soit l'usage auquel ils sont destinés dans différents domaines de compétence. Au Venezuela, les activités rigoureuses de prévention menées par les inspecteurs pompiers ont donné de bons résultats et contribuent à maintenir un faible niveau d'occurrence des incendies, incidents et accidents causant des dommages dans les aéroports.

¹ Version en espagnol fournie par la République bolivarienne du Venezuela.

² États membres de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC).

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :	
a) prendre note des informations contenues dans la présente note de travail ; b) reconnaître l'importance des inspections de la sécurité et de la prévention effectuées par le service de sauvetage et de lutte contre l'incendie par l'intermédiaire des pompiers aéronautiques comme stratégie valable de gestion des risques pour fournir un soutien permanent et maintenir la sécurité.	
<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique Sécurité.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Annexe 14 – <i>Aérodromes</i> Annexe 19 – <i>Gestion de la sécurité</i> Doc 9137, <i>Manuel des services d'aéroport : Partie I</i> NFPA 1031 (2014) Qualifications professionnelles pour l'inspecteur des incendies et le vérificateur des plans NFPA 415 Norme relative aux bâtiments situés dans les terminaux aéroportuaires NFPA 16 Installation des systèmes d'extincteurs automatiques NFPA 101 Systèmes d'évacuation requis pour les aéroports NFPA 407 Norme relative au ravitaillement des aéronefs en carburant NFPA 409 Norme relative aux hangars d'aéronefs

1. INTRODUCTION

1.1 Les aéroports présentent souvent des risques et des caractéristiques particuliers et spécifiques. Le volume et la grande diversité des matériels et des équipements, ainsi que la forte concentration de personnes présentes à certains moments font que les États doivent chercher à mettre en place des systèmes de sécurité et de prévention efficaces et vérifiables, faisant l'objet d'une amélioration continue. Les réglementations dans ce domaine sont importantes, mais il est également nécessaire de disposer d'un personnel professionnel spécialisé afin d'assurer, par la supervision et le contrôle, le respect total de ces réglementations. Les services de sauvetage et de lutte contre l'incendie sont davantage connus dans le monde entier pour leur riposte aux événements indésirables que pour leurs activités préventives, pourtant ces activités prennent de plus en plus d'importance compte tenu des excellents résultats obtenus en termes de sécurité et de prévention des incendies et/ou des accidents dans les installations aéroportuaires.

1.2 C'est une réalité universellement acceptée que la prévention est plus rentable que la riposte en cas d'urgence, même si tout le nécessaire pour faire face aux événements indésirables est en place. L'analyse et l'identification des risques présents et futurs dans les installations et les activités aéroportuaires sont généralement essentielles pour prévenir les incendies et/ou les accidents, ce qui a un impact positif sur l'amélioration de la sécurité. Les pompiers aéronautiques des services de sauvetage et de lutte contre l'incendie ont un avantage sur les autres professionnels de la prévention car ils connaissent très bien l'environnement aéroportuaire et sa dynamique, et par conséquent le travail préventif des inspecteurs de la sécurité et de la prévention apporte une valeur ajoutée à cette activité.

1.3 L'inspecteur de la sécurité et de la prévention des incendies passe beaucoup de temps dans les installations aéroportuaires, car c'est là son lieu de travail, ce qui lui permet de garder un contact permanent avec des questions de sécurité sensibles. Ce professionnel connaît les normes internationales applicables publiées par la National Fire Protection Association (NFPA), notamment les normes NFPA 415 relative aux bâtiments situés dans les terminaux aéroportuaires, NFPA 16 relative à l'installation des

systèmes d'extincteurs automatiques, NFPA 101 relative aux systèmes d'évacuation requis pour les aérogares, NFPA 407 relative au ravitaillement des aéronefs en carburant, NFPA 409 relative aux hangars d'aéronefs, les normes de l'OACI relatives aux services de sauvetage et de lutte contre l'incendie contenues dans l'Annexe 14, le Doc 9137 et les normes et pratiques recommandées (SARP), les Annexes et les documents de l'OACI.

1.4 Outre ces connaissances, le pompier inspecteur de la sécurité et de la prévention des incendies possède les compétences et l'expérience nécessaires pour recommander et assurer le suivi des directives fournies aux entreprises et aux institutions en matière de sécurité et de prévention des incendies et/ou des accidents dans les installations aéroportuaires, pour garantir les normes de sécurité les plus élevées dans les bureaux, les aires de mouvement, les terminaux, les hangars, les ateliers, les pistes et, de manière générale, dans toutes les installations autorisées de l'aéroport.

2. CONTEXTE

2.1 Dans le Doc 9137, *Manuel des services d'aéroport : Partie 1*, au chapitre 10 sur le personnel, section 10.3, l'OACI énonce les fonctions subsidiaires du personnel des services de sauvetage et de lutte contre l'incendie, en indiquant que celles-ci « pourraient consister notamment en inspections de prévention, en tours de garde d'incendie ou autres fonctions que ces effectifs peuvent particulièrement bien assumer en raison de leur équipement et de leur formation ».

2.2 De même, la norme NFPA 1031, édition 2014, *Qualifications professionnelles pour l'inspecteur des incendies et le vérificateur des plans* définit les connaissances et les compétences des inspecteurs de la sécurité et de la prévention des incendies.

3. ANALYSE

3.1 La mise en œuvre de programmes normalisés de sécurité et de prévention des incendies et/ou des accidents pris en charge par les pompiers aéronautiques, notamment l'inspecteur de la sécurité et de la prévention est une proposition qui a produit d'excellents résultats en matière de gestion des risques et d'amélioration de la sécurité. Le pompier aéronautique est un professionnel qui jouit d'une grande crédibilité et d'une grande confiance dans l'environnement aéroportuaire et qui possède la formation et les compétences appropriées pour guider la mise en œuvre des stratégies et des actions visant à atteindre des normes de qualité élevées qui se traduisent par :

- a) des inspections visant à analyser l'état de sécurité des installations et des processus, des lieux de travail, des machines et des travailleurs, ainsi qu'à évaluer l'efficacité de la gestion des mesures de prévention des incendies et des accidents ;
- b) l'analyse des conditions de construction et des activités menées dans un bâtiment ou une partie de celui-ci afin de détecter toute situation pouvant présenter un risque et de préparer un rapport exposant toutes les actions nécessaires pour éliminer le danger ;
- c) l'organisation de campagnes d'informations pour promouvoir la sécurité et la prévention des incendies, processus qui doit impliquer, dans la mesure du possible, les usagers, les travailleurs, les propriétaires d'entreprises, les administrateurs, les fonctionnaires et, en général, tous ceux qui participent aux activités de l'aéroport.

4. CONCLUSION

4.1 En sa qualité d'État signataire, la République bolivarienne du Venezuela attache une grande importance à la présente note de travail et la soumet pour analyse et adoption éventuelle par les États en vue de la participation active des Inspecteurs de la sécurité et de la prévention du Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie dans la gestion des risques, comme alternative valable pour élaborer et maintenir des normes de sécurité élevées dans le domaine de la prévention des incendies et/ou des accidents dans les installations aéroportuaires.

4.2 L'adoption de la proposition contenue dans la présente note de travail pourrait permettre aux États qui sont en mesure de le faire d'affecter des inspecteurs pompiers aéronautiques pour élaborer et appuyer une stratégie de gestion des risques axée sur la sécurité et la prévention des incendies et des accidents dans les installations aéroportuaires.

— FIN —